

Déclassifié par la
Présidence de la République
N° PR/SG/DRM/MAM/2021-013
A la date du 10 mars 2021

CONSEIL RESTREINT

Mercredi 15 juin 1994

SECRET

SITUATION EN BOSNIE
SITUATION AU RWANDA

Participaient à ce conseil restreint, présidé par le Président de la République :

M. BALLADUR
M. LEOTARD
M. JUPPE
M. ROUSSIN

Premier ministre
Ministre d'Etat, ministre de la défense
Ministre des affaires étrangères
Ministre de la coopération

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

M. VEDRINE
M.le général QUESNOT
M. PIN

Secrétaire général
Chef d'état-major particulier
Chargé de mission

CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. BAZIRE
M.le général COURTHIEU
M. Achille LERCHE

Directeur du cabinet
Chef du cabinet militaire
Secrétaire général de la défense nationale

MINISTERE DE LA DEFENSE

M. l'Amiral LANXADE
M. le général MERCIER

Chef d'état-major des armées
Chef du cabinet militaire

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

M.DENOIX de SAINT MARC

Secrétaire général

792

2/3 com

SECRETI - SITUATION AU RWANDA

M. ROUSSIN fait le point de la situation sur place, qui continue d'être grave. Pour le moment, la France continue son aide humanitaire, essentiellement à partir du Burundi. L'évolution de la situation intérieure dans ce pays est d'ailleurs préoccupante.

M. LEOTARD observe qu'il serait très difficile à la France d'intervenir sur le territoire rwandais. Une telle action supposerait l'accord des belligérants et un soutien international ; la réalisation de ces deux conditions est, pour le moment, illusoire. Si l'on devait passer outre, une intervention supposerait des moyens importants. Le ministre de la défense est plutôt partisan de renforcer notre présence au Burundi.

M. JUPPE relève que le FPR s'est engagé à respecter le cessez-le-feu. Mais la mise en place d'une force des Nations-Unies est beaucoup trop lente. La France est disposée à équiper un contingent africain, qui pourrait être sénégalais. Un crédit de 20 MF a été dégagé à cette fin, qui permet d'équiper 200 hommes.

Le secrétaire général des Nations-Unies étudie les moyens d'utiliser des "casques bleus" inemployés en Somalie. Il faudrait accélérer une décision en ce sens qui suppose sans doute une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.

Le ministre des affaires étrangères s'interroge sur la possibilité de monter une opération visant à évacuer des personnes menacées vers le Burundi ou la Tanzanie. Il estime en tout cas qu'une opération plus lourde est beaucoup plus problématique. On ne voit pas dans quel cadre la France agirait ; cette opération serait difficile à monter ; il recommanderait, en tout cas, d'éviter une opération à partir du Burundi, car ce serait un facteur supplémentaire de déstabilisation de ce pays.

Le Premier ministre estime que la France ne peut rester inactive, pour des raisons tout simplement morales, bien qu'il ne méconnaisse pas les difficultés d'une intervention. La France doit être prête à engager une action humanitaire, de préférence avec d'autres puissances. S'il y a des risques à le faire, il faut les assumer.

Déclassifié par la
Présidence de la République
N° PR/SG/DRM/MAM/2021-013
A la date du 10 mars 2021

15/1

Le Président de la République approuve cette façon de voir. Il faut mettre à l'étude de façon précise l'idée d'une opération visant à assurer sur le territoire du Rwanda la protection de certains sites ponctuels. En limitant ainsi les objectifs, le déploiement de nos forces ne serait pas trop lourd. Il y a peu à craindre d'une agression des deux factions rivales, même si les Tutsis sont anti-français. Le Président est prêt à prendre la responsabilité de cette décision.

L'amiral LANXADE précise qu'à défaut de pouvoir faire atterrir des avions à Kigali, il faudra entrer au Rwanda par la route, à partir du Burundi ou du Zaïre.

M. JUPPE propose que soient mises à l'étude non seulement l'opération de protection de certains sites mais aussi l'opération d'évacuation de populations menacées.

Le Premier ministre pose la question de savoir s'il est envisageable que la France intervienne seule.

Le Président de la République observe qu'en dehors de certains Etats africains, on ne voit pas quel Etat interviendrait à nos côtés.

Selon l'amiral LANXADE, la Belgique ne voudra pas intervenir. Peut-être l'Italie serait-elle susceptible de se joindre à nous.

Le Président de la République demande à M. ROUSSIN de prendre, à toutes fins utiles, l'attache des Etats d'Afrique relevant du champ de ses compétences.

II - BOSNIE-HERZEGOVINE

M. JUPPE fait le point de la situation. Le 16 juin, le groupe de contact fera ses propositions institutionnelles et territoriales aux 2 parties en présence.

Quatre éventualités se présentent :

- les deux parties acceptent ces propositions,
- les deux parties refusent et se pose alors la question de savoir s'il faut temporiser ou dramatiser,
- la partie croato-musulmane refuse les propositions, alors que la partie serbe les accepte : en ce cas, on peut envisager d'entrer dans la voie d'une levée progressive des sanctions à l'égard des serbes,
- la partie serbe refuse les propositions alors que la partie croato-musulmane les accepte : le choix est alors entre d'une part le renforcement des sanctions contre les serbes et le recours à des frappes aériennes et, d'autre part, la levée de l'embargo sur les armes à destination des bosniaques.

Si la France devait se résoudre à accepter cette dernière décision, elle retirerait son dispositif terrestre.

Le Président de la République estime que l'acceptation par la France de la levée de l'embargo sur les armes à destination des bosniaques serait une décision grave qui ne pourrait être prise qu'après mûre réflexion.